



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 10 juillet 2025

N°747

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Gouvernement lance le dialogue concurrentiel pour soutenir la production d'hydrogène décarboné

Le ministère de l'Industrie et de l'Énergie annonce le lancement de la phase de dialogue concurrentiel du mécanisme de soutien à la production d'hydrogène décarboné auquel participeront 10 candidats, pour une capacité d'électrolyse cumulée de 388 MW. En proposant d'accompagner les producteurs d'hydrogène lauréats jusqu'à 15 ans après la mise en service des installations de production, ce dispositif est au cœur de la stratégie nationale de l'hydrogène décarboné dont la révision a été publiée par le Gouvernement en avril 2025.

La nouvelle stratégie nationale pour l'hydrogène décarboné prévoit le soutien d'1 GW de capacité d'électrolyse, pour un montant cumulé estimé à 4 Md€.

Le 19 décembre 2024, la France a lancé la première vague du dispositif de soutien à la production d'hydrogène pour un total de capacité d'électrolyse pouvant aller jusqu'à 200 MW.

Sur 16 entreprises candidates portant plus de 1400 MW de projets, un peu plus de 400 MW de capacité d'électrolyse ont été soumis à une demande de soutien, soit presque le double de l'enveloppe ouverte.

Pour cette première vague un dialogue concurrentiel va être mené par la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et l'ADEME, opérateur du dispositif pour le compte du ministère, pour permettre de préciser le projet de cahier des charges avec les candidats afin qu'il tienne compte au mieux à la réalité technico-économique du marché de l'hydrogène. Ce processus permet que les candidats soient entendus dans des conditions garantissant le respect d'une stricte égalité entre eux.

Dix projets répondant aux exigences minimales du dossier de consultation sont retenus pour participer à la phase de dialogue. Une fois la phase de dialogue achevée et la version définitive du cahier des charges arrêtée après avis de la Commission de régulation de l'énergie, les candidats pourront déposer leurs demandes d'aides. Les projets les mieux classés seront désignés lauréats début 2026.

En application des dispositions du code de l'énergie, la liste des candidats sélectionnés au dialogue n'est pas rendue publique. Les candidats désignés lauréats de l'appel d'offres seront rendus publics à l'issue de la procédure, début 2026.

Le mécanisme de soutien à la production d'hydrogène décarboné concourt directement à la souveraineté énergétique et industrielle de la France et à la décarbonation de notre industrie. Il contribuera à ce que la filière gagne progressivement en maturité technologique, économique, et en compétitivité pour amorcer un déploiement plus large des solutions hydrogène. [Sa validation par la Commission européenne au titre du contrôle des aides d'État est en cours.]

Contact presse :

Le bureau de presse de Bercy – presse.bercy@finances.gouv.fr